

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2026-75	Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2025 d'ENEDIS et EDF	Approuvée
N° 2026-76	Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2025 de GRDF	Approuvée
N° 2026-77	Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2025 pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq	Approuvée
N° 2026-78	Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026	Approuvée
N° 2026-79	Délibération portant prise acte du rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM BI-Métha 77	Approuvée
N° 2026-80	Délibération portant prise acte du rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies	Approuvée
N° 2026-81	Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2025 de la SEM Investissements & Territoires	Approuvée
N° 2026-82	Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2025 du SDESM	Approuvée
N° 2026-83	Election du 10ème vice-président	Approuvée
N° 2026-84	Election du 11ème vice-président	Approuvée
N° 2026-85	Election du 12ème vice-président	Approuvée
N° 2026-86	Election du 13ème vice-président	Approuvée
N° 2026-87	Election du 3ème assesseur	Approuvée
N° 2026-88	Election du 4ème assesseur	Approuvée

N° 2026-89	Facturation des charges de personnel et des frais de l'administration générale du budget principal vers le budget annexe IRVE	Approuvée
N° 2026-90	Affectation au budget annexe IRVE d'une partie de l'emprunt n° 91523904 avec la banque française mutualiste	Approuvée
N° 2026-91	Participation financière du budget principal au budget annexe IRVE	Approuvée
N° 2026-92	Décision modificative n°2 du budget principal	Approuvée
N° 2026-93	Décision modificative n°2 du budget annexe IRVE	Approuvée
N° 2026-94	Suppression de postes	Approuvée
N° 2026-95	Approbation du règlement intérieur du comité syndical	Approuvée
N° 2026-96	Création et désignation des membres des commissions de travail	Approuvée
N° 2026-97	Approbation du règlement intérieur de la commande publique	Approuvée
N° 2026-98	Convention cadre et financière avec la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France pour la réalisation des études préalables des projets de méthanisation	Approuvée
N° 2026-99	Convention financière pour la réalisation des études de faisabilité technique et juridique relatives à la valorisation de la chaleur fatale issue du projet Campus IA	Approuvée
N° 2026-100	Adhésion à la CANUT pour l'outil SIME et choix du bouquet	Approuvée
N° 2026-101	Adhésion au SDESM de la commune de Crégy-lès-Meaux	Approuvée
N° 2026-102	Adhésion au SDESM de la commune de Saint-Mammès	Approuvée
N° 2026-103	Adhésion au SDESM de la commune de Gretz-Armainvilliers	Approuvée
N° 2026-104	Transfert de la compétence GAZ de la commune de Croissy- Beaubourg	Approuvée

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-075-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-075

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2025 d'ENEDIS et EDF**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	66
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession électrique signé le 18 novembre 2025 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, ENEDIS et EDF ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 23 septembre 2026 ;

Vu le compte-rendu d'activité de concession 2025 d'ENEDIS ci-annexé ;

Considérant l'article 32 de ce traité spécifiant que le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2025 d'Enedis et d'EDF.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-075-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-076

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2025 de GRDF**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	66
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GRDF ;

Vu l'avenant n°6 au contrat de concession approuvé par délibération n°2023-97 du 30 novembre 2023 ;

Vu l'avenant n°8 du 13 mai 2024 instaurant le nouveau « contrat pivot » ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 23 septembre 2026 ;

Vu le compte-rendu d'activité de concession 2025 de GRDF ci-annexé ;

Considérant l'article 31 de ce traité spécifiant que le concessionnaire produira pour chaque année civile à l'autorité concédante, avant le 1^{er} juin qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2025 de GRDF.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-076-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-077

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2025 pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	66
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAULT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Nataï DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-111 du 14 octobre 2020 relative à l'attribution de la délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq et autorisation de signature du contrat ;

Vu le contrat de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq signé le 30 octobre 2020 entre le SDESM et la société Agronergy ;

Vu la délibération n° 2021-32 du comité syndical du 2 juin 2021 autorisant la SEM SDESM Energies à participer à la SAS Lizynergie Renouvelable ;

Vu la création de la SAS Lizynergie Renouvelable par Agronergy et la SEM SDESM Energies en date du 10 juin 2021, dont les statuts précisent que cette société a pour objet la gestion et l'exécution du contrat de délégation de service public signé avec le SDESM ;

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession signé le 20 juin 2022 entre le SDESM et la société Lizynergie Renouvelable ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 23 septembre 2026 ;

Vu le rapport annuel de concession 2025 pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq ci-annexé ;

Considérant l'article 70 du contrat de concession spécifiant que le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2025 pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq.

NOTE l'absence d'équilibre économique du réseau en cette quatrième année d'exploitation et l'écart significatif par rapport au compte d'exploitation prévisionnel.

SOUHAITE que soit étudié avec le concessionnaire les conditions permettant, par voie d'avenant au contrat de concession, d'améliorer l'équilibre économique du réseau.

DELIBERATION N° 2026-078

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Accusé de réception en préfecture
77-2026-00203
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

DELIBERATION N° 2026-079

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM BI-Métha 77**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM Bi-Métha 77 ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires ;

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue le dernier bilan du projet porté par la SEM Bi-Métha 77 ;

Accusé de réception en préfecture
077-1524-5-20260929-C2026-079-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception en préfecture

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM Bi-Métha 77.

DELIBERATION N° 2026-080

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires ;

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement de ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences de la SEM SDESM Energies ;

Accusé de réception en préfecture
077-1524-5-20260929-C2026-080-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception en préfecture

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du rapport annuel 2025 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies.

DELIBERATION N° 2026-081

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2025 de la SEM Investissements & Territoires**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport d'activité 2025 de la SEM Investissements & Territoires ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires ;

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement ladite société ;

Considérant que le SDESM est actionnaire de la SEM Investissements & Territoires et est représenté à l'assemblée spéciale des actionnaires par le Sipperec ;

Accusé de réception en préfecture
177-1524-5-20260929-C2026-081-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception en préfecture

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du rapport d'activité 2025 de la SEM Investissements & Territoires.

DELIBERATION N° 2026-082

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2025 du SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport d'activité du SDESM pour l'année 2025 ci-annexé ;

Considérant que le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du syndicat et les moyens techniques et financiers mis en œuvre pour assurer la qualité et l'efficacité du service public ;

Considérant que le rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences du syndicat au cours de l'année écoulée

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du rapport d'activité du SDESM pour l'année 2025.

DIT que le rapport d'activité 2025 du SDESM sera notifié à l'ensemble de ses adhérents, à ses partenaires, et mis en ligne sur le site internet du syndicat

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-082-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-083

Objet de la délibération : **Election du 10ème vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-083-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

Sont scrutateurs :

1. Monsieur M. Eric PIASECKI
2. Madame Charline FERREIRA
3. Monsieur Gilles DURAND

Est enregistrée la candidature de Monsieur Julien AGUIN.

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

◇ nombre d'abstentions : 2

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 1

◇ nombre de suffrages exprimés : 61

A noter que la majorité absolue s'établit à 31 voix

A obtenu :

Monsieur Julien AGUIN : 61 voix

Monsieur Julien AGUIN est proclamé 10ème vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-084

Objet de la délibération : **Election du 11ème vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-084-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

Sont scrutateurs :

1. Monsieur M. Eric PIASECKI
2. Madame Charline FERREIRA
3. Monsieur Gilles DURAND

Est enregistrée la candidature de Madame Isabelle PERIGAULT.

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

◇ nombre d'abstentions : 2

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 5

◇ nombre de suffrages exprimés : 57

A noter que la majorité absolue s'établit à 29 voix

A obtenu :

Madame Isabelle PERIGAULT : 57 voix

Madame Isabelle PERIGAULT est proclamée 11ème vice-présidente et elle est immédiatement installée.

DELIBERATION N° 2026-085

Objet de la délibération : **Election du 12ème vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-0858-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de publication : 08/10/2026

Sont scrutateurs :

1. Monsieur M. Eric PIASECKI
2. Madame Charline FERREIRA
3. Monsieur Gilles DURAND

Est enregistrée la candidature de Monsieur Julien LELOUP.

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

◇ nombre d'abstentions : 2

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 4

◇ nombre de suffrages exprimés : 58

A noter que la majorité absolue s'établit à 30 voix

A obtenu :

Monsieur Julien LELOUP : 58 voix

Monsieur Julien LELOUP est proclamé 12ème vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-086

Objet de la délibération : **Election du 13ème vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-086B-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de mise en ligne : 08/10/2026

Sont scrutateurs :

1. Monsieur M. Eric PIASECKI
2. Madame Charline FERREIRA
3. Monsieur Gilles DURAND

Est enregistrée la candidature de Monsieur Michael ROUSSEAU.

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

◇ nombre d'abstentions : 2

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 9

◇ nombre de suffrages exprimés : 53

A noter que la majorité absolue s'établit à 27 voix

A obtenu :

Monsieur Michael ROUSSEAU : 53 voix

Monsieur Michael ROUSSEAU est proclamé 13ème vice-président et il est immédiatement installé.

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations


délib 2026-087
Election du 4ème ass

Le Syndicat
Départemental
**des Énergies
de Seine-et-Marne**

DELIBERATION N° 2026-087

Objet de la délibération : **Election du 3ème assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-031 du comité syndical du 20 mai 2026 déterminant le nombre d'assesseurs ;

Accusé de réception en préfecture
77-199700000-2022-02-03-AR-2022-0005
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Sont scrutateurs :

1. Monsieur M. Eric PIASECKI
2. Madame Charline FERREIRA
3. Monsieur Gilles DURAND

Est enregistrée la candidature de Monsieur Domonique BOSSE.

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

◇ nombre d'abstentions : 2

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 3

◇ nombre de suffrages exprimés : 59

A noter que la majorité absolue s'établit à 30 voix

A obtenu :

Monsieur Domonique BOSSE : 59 voix

Monsieur Domonique BOSSE est proclamé 3ème assesseur et il est immédiatement installé.

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N° 2026-088

Objet de la délibération : **Election du 4ème assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-031 du comité syndical du 20 mai 2026 déterminant le nombre d'assesseurs ;

Accusé de réception en préfecture
77-109-2026-0026
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Sont scrutateurs :

1. Monsieur M. Eric PIASECKI
2. Madame Charline FERREIRA
3. Monsieur Gilles DURAND

Est enregistrée la candidature de Monsieur Emmanuel CATTIAU.

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

◇ nombre d'abstentions : 2

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 6

◇ nombre de suffrages exprimés : 56

A noter que la majorité absolue s'établit à 29 voix

A obtenu :

Monsieur Emmanuel CATTIAU : 56 voix

Monsieur Emmanuel CATTIAU est proclamé 4ème assesseur et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-089

Objet de la délibération : **Facturation des charges de personnel et des frais de l'administration générale du budget principal vers le budget annexe IRVE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-1 et suivants relatifs aux régies et budgets annexes et les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 relatifs à l'équilibre des services publics et aux conditions de prise en charge de dépenses de services par le budget principal ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2025-64 du comité syndical du 18 juin 2025 relative à la création du budget annexe pour la gestion du réseau ECOCHARGE77 ;

Considérant que le budget annexe ne dispose pas de personnels propres et que les agents affectés au fonctionnement de ce service sont rémunérés par le budget principal ;

Considérant que le personnel du budget principal assure des missions au profit des activités relevant du budget annexe ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions de facturation entre le budget principal et le budget annexe ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE :

- Qu'à compter de l'exercice budgétaire 2026, le budget principal facture au budget annexe les rémunérations et charges sociales du personnel assurant des missions dédiées au profit du budget annexe. Cette facturation a lieu en fin d'exercice avec les données de rémunération de l'année écoulée.
- Que la facturation comprend les rémunérations et charges patronales :
 - Du directeur de projet mobilités décarbonées
 - Du chargé d'affaire IRVE
 - De 20% d'une assistante administrative et technique
 - Des éventuels stagiaires
- Que des frais de structure sont également facturés. Ces frais de structure représentent 20% du montant de la rémunération et charges patronales du directeur de projet mobilités décarbonées, du chargé d'affaire et de l'assistante. Ces frais de structure correspondent notamment aux frais informatiques, aux déplacements, aux formations.

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-090-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-090

Objet de la délibération : **Affectation au budget annexe IRVE d'une partie de l'emprunt n° 91523904 avec la banque française mutualiste**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-1 et suivants relatifs aux régies et budgets annexes et les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 relatifs à l'équilibre des services publics et aux conditions de prise en charge de dépenses de services par le budget principal ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2025-64 du comité syndical du 18 juin 2025 relative à la création du budget annexe pour la gestion du réseau ECOCHARGE77 ;

Vu le contrat de prêt n°91523904 avec la Banque Française Mutualiste signé le 3 octobre 2025 pour un montant de 1 250 000,00 € (un million deux cent cinquante mille euros) ;

Considérant la décision du président n°24-2025 portant acceptation du contrat visé ci-dessus précisant que les fonds mobilisés sont destinés à financer les programmes d'investissement 2025 avec la répartition suivante :

- Augmentation du capital de la société d'économie mixte SDESM Energies : 622 500 €
- Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicule électrique : 517 500 €
- Travaux d'étanchéité de la toiture du siège social du syndicat : 110 000 €

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie de l'emprunt cité au budget annexe IRVE ;

Considérant le tableau d'amortissement du prêt n°91523904 contracté auprès de la Banque Française Mutualiste ;

Considérant les tableaux d'amortissement avec la répartition des coûts d'échéance entre le budget principal et le budget ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE qu'à compter de l'exercice budgétaire 2026, la somme de 517 500 € de l'emprunt n°91523904 du contrat souscrit en 2025 avec la Banque Française Mutualiste est affecté au budget annexe gestion du réseau IRVE.

DIT que les remboursements seront effectués sur le budget annexe selon le tableau d'amortissement ci-dessous :

ECHEANCE	CAPITAL	INTERET	TOTAL ECHEANCE
10/01/2026	11 181,57	3 625,88	14 807,45
10/04/2026	11 263,48	3 708,78	14 972,26
10/07/2026	11 345,98	3 626,28	14 972,26
10/10/2026	11 429,09	3 543,17	14 972,26
10/01/2027	11 512,81	3 459,45	14 972,26
10/04/2027	11 597,14	3 375,12	14 972,26
10/07/2027	11 682,09	3 290,17	14 972,26
10/10/2027	11 767,66	3 204,60	14 972,26
10/01/2028	11 853,86	3 118,40	14 972,26
10/04/2028	11 940,69	3 031,57	14 972,26
10/07/2028	12 028,15	2 944,11	14 972,26
10/10/2028	12 116,26	2 856,00	14 972,26
10/01/2029	12 205,01	2 767,25	14 972,26
10/04/2029	12 294,41	2 677,85	14 972,26
10/07/2029	12 384,47	2 587,79	14 972,26
10/10/2029	12 475,19	2 497,07	14 972,26
10/01/2030	12 566,57	2 405,69	14 972,26
10/04/2030	12 658,62	2 313,64	14 972,26
10/07/2030	12 751,34	2 220,92	14 972,26
10/10/2030	12 844,74	2 127,52	14 972,26
10/01/2031	12 938,83	2 033,43	14 972,26
10/04/2031	13 033,61	1 938,65	14 972,26
10/07/2031	13 129,08	1 843,18	14 972,26

10/10/2031	13 225,25	1 747,01	14 972,26
10/01/2032	13 322,13	1 650,13	14 972,26
10/04/2032	13 419,71	1 552,55	14 972,26
10/07/2032	13 518,01	1 454,25	14 972,26
10/10/2032	13 617,03	1 355,23	14 972,26
10/01/2033	13 716,77	1 255,49	14 972,26
10/04/2033	13 817,25	1 155,01	14 972,26
10/07/2033	13 918,46	1 053,80	14 972,26
10/10/2033	14 020,41	951,85	14 972,26
10/01/2034	14 123,11	849,15	14 972,26
10/04/2034	14 226,56	745,70	14 972,26
10/07/2034	14 330,77	641,49	14 972,26
10/10/2034	14 435,75	536,51	14 972,26
10/01/2035	14 541,49	430,77	14 972,26
10/04/2035	14 648,01	324,25	14 972,26
10/07/2035	14 755,30	216,96	14 972,26
10/10/2035	14 863,34	108,88	14 972,22
TOTAL	517 500,00	81 225,55	

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-090-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au budget annexe.

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-091-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-091

Objet de la délibération : **Participation financière du budget principal au budget annexe IRVE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-1 et suivants relatifs aux régies et budgets annexes et les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 relatifs à l'équilibre des services publics et aux conditions de prise en charge de dépenses de services par le budget principal ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2025-64 du comité syndical du 18 juin 2025 relative à la création du budget annexe pour la gestion du réseau ECOCHARGE77 ;

Vu la délibération n°2023-11 du 16 février 2023 relative à l'évolution de la politique tarifaire du réseau ECOCHARGE 77 ;

Considérant le schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) coordonné par le SDESM ;

Considérant que le syndicat s'est engagé à déployer 150 bornes de recharge sur le territoire de la Seine-et-Marne sur la période 2023-2026 dans le cadre du SDIRVE ;

Considérant que les investissements au budget annexe de 2026 représentent environ 1 130 000 euros ;

Considérant qu'une partie du réseau ECOCHARGE 77 est déployé dans des communes moins densément peuplées où la fréquentation des bornes n'est pas optimale ;

Considérant que ces investissements sont néanmoins justifiés pour proposer une offre de recharge pour véhicules électriques sur de nombreuses communes adhérentes du syndicat, au bénéfice des usagers de la mobilité électrique participant ainsi à un maillage indispensable à l'aménagement du territoire départemental ;

Considérant que ces investissements représentent une charge importante qui ne peut être financée par la seule contribution des usagers bénéficiaires du service sans une augmentation excessive des tarifs ;

Considérant qu'une augmentation disproportionnée de ces tarifs pourrait rendre moins attractif le réseau ECOCHARGE 77 par rapport aux autres réseaux de bornes, exploités par principalement par des entreprises privées et aurait pour conséquence de détourner des usagers, privant le réseau ECOCHARGE 77 de recettes suffisantes pour maintenir un haut niveau de service exigé par la réglementation en vigueur ;

Considérant dès lors qu'une participation pour sujétions de service public du budget principal du syndicat au budget annexe est donc nécessaire au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant les crédits budgétaires alloués au budget annexe ;

Considérant le tableau suivant récapitulant les dépenses et recettes de la section de fonctionnement ;

Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2026
011.	Charges à caractère général	1 319 100,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 000,00
65.	Autres charges de gestion courante	500,00
66.	Charges financières	30 600,00
	TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 860 200,00
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	960 000,00
74.	Subventions d'exploitation	237 200,00
75.	Autres produits de gestion courante	153 000,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 765,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 642 965,00
	ECART	-217 235,00

Considérant qu'il y a lieu de verser au titre de l'exercice 2026 une participation du budget principal vers le budget annexe IRVE à hauteur de 217 235 euros ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de verser du budget principal au budget annexe IRVE pour l'exercice comptable 2026, une participation pour sujétion de service public d'un montant de 217 235 euros pour couvrir le coût de ce service public industriel et commercial.

DELIBERATION N° 2026-092

Objet de la délibération : **Décision modificative n°2 du budget principal**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-14 du 4 mars 2026 relative à l'approbation du budget général primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026-62 du 25 juin 2026 relative à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget général ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-092-BF
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de dépôt : 05/10/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	MONTANT
		TOTAL DEPENSES	85 720,00
011			101 020,00
	611		
		Contrat prest serv avec entreprise	61 815,00
	61521		
		Entretien et réparations sur terrains	380,00
	615221		
		Entretien et réparations sur bâtiments publics	-3 150,00
	615228		
		Entretien et réparations sur autres bâtiments	15 100,00
	61558		
		Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	8 780,00
	6156		
		Maintenance (sur matériel)	10 400,00
	6228		
		Rémunérations diverses (AMO)	2 765,00
	6238		
		divers publicité, publications, relations publiques	3 400,00
	6283		
		Frais de nettoyage des locaux	600,00
	6355		
		Taxes et impôts sur véhicules	930,00
012			0,00
	6218		
		Personnel extérieur au service	-2 370,00
	64111		
		Rémunération du personnel titulaire	-3 200,00
	64131		

	Rémunération du personnel non titulaire	2 010,00	
6417			
	Rémunération des apprentis	3 200,00	
6488			
	Subventions repas (riam)	360,00	
66		-15 300,00	
66112			
	Intérêts - rattachement des icne	-15 300,00	
6615			
	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	-25,00	
6688			
	autres charges financières	25,00	
CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	MONTANT
		TOTAL RECETTES	85 720,00
013			10 000,00
6419			
	remboursement sur rémunérations du personnel	10 000,00	
70			7 200,00
7018			
	Autres ventes de produits finis (vente électricité)	6 400,00	
706888			
	Autres prestations de services	800,00	
74			9 240,00
74758			
	Groupement de collectivité	2 100,00	
747888			
	Participations autres organismes - autres	7 140,00	
75			57 380,00
755			
	Dédits et pénalités perçus	2 180,00	
75888			
	Autres produits divers de gestion courante	55 200,00	
77			1 900,00
773			
	Mdts annul ex. antér ou déchéance	1 900,00	

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-092-BF
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	Montant
		TOTAL DEPENSES	502 439,76
21			0,00
	21351	Installations, agencements, aménagements	-1 500,00
	21838	Autre matériel informatique	1 500,00
45			1 502 439,76
	4581005	Annet sur marne	13 000,00
	4581016	bagneaux sur loing	215 000,00
	4581062	La celle sur morin	5 000,00
	4581068	Chailly en brie	5 000,00
	4581098	chatenoy	75 000,00
	4581155	donnemarie-dontilly	90 000,00
	4581156	Dormelles	30 500,00
	4581163	egreville	93 500,00
	4581171	Faremoutier	5 000,00
	4581172	favières	192 737,41
	4581192	fromont	8 000,00
	4581215	guignes	20 000,00
	4581229	jaulnes	72 000,00
	4581264	Maisoncelles en brie	5 000,00
	4581278	le mée sur seine	21 702,35
	4581295	Moncourt fromonville	5 000,00
	4581330	nonville	19 000,00
	4581333	ocquerre	5 000,00
	4581343	paroy	16 000,00
	4581347	perthes en gatinais	51 000,00
	4581383		

	Saacy sur marne	5 000,00
4581386		
	st augustin	36 000,00
4581414		
	st pierre les nemours	107 000,00
4581432		
	Seine port	5 000,00
4581437		
	Sigy	5 000,00
4581439		
	Sognoles-en-Montois	15 000,00
4581462		
	Ury	5 000,00
4581478		
	vernou la celle	250 000,00
4581500		
	villiers sous grez	29 000,00
4581501		
	villiers sur morin	37 000,00
4581503		
	villuis	23 000,00
4581506		
	vincy manoeuvre	38 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-092-BF
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	Montant
		TOTAL RECETTES	1 502 439,76
45			1 502 439,76
	4582005		
		annet sur marne	13 000,00
	4582016		
		bagneaux sur loing	304 901,38
	4582062		
		La celle sur morin	5 000,00
	4582068		
		chailly en brie	5 702,35
	4582098		
		chatenoy	75 000,00
	4582155		
		donnemarie-dontilly	90 000,00
	4582156		
		Dormelles	50 413,11
	4582163		
		egreville	108 152,48
	4582171		
		faremoutier	5 000,00
	4582192		
		fromont	8 000,00
	4582215		
		guignes	20 000,00
	4582229		
		jaulnes	72 000,00
	4582264		
		Maisoncelles en brie	5 000,00
	4582278		
		le mée sur seine	21 000,00

4582295		
	Moncourt fromonville	5 000.00
4582330		Accusé de réception en préfecture 077-200041309-20260929-C2026-092-BF Date de télétransmission : 05/10/2026 Date de réception préfecture : 05/10/2026
	nonville	
4582333		19 000,00
	ocquerre	5 000,00
4582343		
	paroy	16 000,00
4582347		
	perthes en gatinais	51 000,00
4582383		
	Saacy sur marne	5 000.00
4582386		
	st augustin	36 000,00
4582414		
	st pierre les nemours	175 270,44
4582432		
	Seine port	5 000.00
4582437		
	Sigy	5 000.00
4582439		
	Sognolles-en-Montois	15 000,00
4582462		
	Ury	5 000.00
4582478		
	vernou la celle	250 000,00
4582500		
	villiers sous grez	29 000,00
4582501		
	villiers sur morin	37 000,00
4582503		
	villuis	23 000,00
4582506		
	vincy manœuvre	38 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte la décision modificative n°2 du budget primitif 2026 du budget général, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2026-093

Objet de la délibération : **Décision modificative n°2 du budget annexe IRVE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-15 du 4 mars 2026 relative à l'approbation du budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n°2026-63 du 25 juin 2026 relative à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe IRVE ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	Montant
			41 000,00
011			30 095,00
	6061	Energie - Electricité	41 700,00
	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	20 895,00
	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	-32 500,00
66			10 905,00
	66111	intérêts réglés à l'échéance	10 905,00
CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	Montant
		TOTAL RECETTES	41 000,00
74			15 000,00
	748	Subvention d'exploitation - Des tiers	15 000,00
75			26 000,00
	7585	Dédits et pénalités perçus	26 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-093-BF
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 10/10/2026

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	Montant
		TOTAL DEPENSES	135 000,00

16

			34 100,00
--	--	--	-----------

16318

emprunt obligataire

-11 200,00

1641

emprunt auprès des établissements de crédit

45 300,00

21

			100 900,00
--	--	--	------------

2158

Autres installations, matériel et outillage techniques

100 900,00

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES ARTICLES	Montant
			135 000,00

13

			135 000,00
--	--	--	------------

1311

Subv.Etat, établissem. nationaux FACE

135 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte la décision modificative n°2 du budget primitif 2026 du budget annexe IRVE, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2026-094

Objet de la délibération : **Suppression de postes**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n° 10-2019 du bureau syndical du SDESM en date du 11/10/2019 portant création d'un poste d'attaché principal ;
Vu la délibération n° 2007-07 du comité syndical du SIESM en date du 02/06/2007 portant création d'un poste d'attaché ;
Vu la délibération n° 2022-46 du comité syndical du SDESM en date du 29/06/2022 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
Vu la délibération n° 15-2025 du bureau syndical du SDESM en date du 21/05/2025 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
Vu la délibération n° 2026-003 du comité syndical du SDESM en date du 28/01/2026 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
Vu la délibération n° 04-2017 du bureau syndical du SDESM en date du 13/02/2017 portant création d'un poste d'adjoint administratif ;
Vu la délibération n° 12-2026 du bureau syndical du SDESM en date du 17/06/2026 portant création d'un poste d'ingénieur ;
Vu la délibération n° 33-2024 du bureau syndical du SDESM en date du 18/09/2024 portant création d'un poste d'ingénieur ;
Vu la délibération n° 31-2024 du bureau syndical du SDESM en date du 18/09/2024 portant création d'un poste d'ingénieur ;
Vu la délibération n° 2021-06 du comité syndical du SDESM en date du 23/09/2021 portant création d'un poste de technicien principal de 2ème classe ;
Vu la délibération n° 05-2024 du bureau syndical du SDESM en date du 06/03/2024 portant création d'un poste de technicien principal de 2ème classe ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2026 ;
Considérant le tableau récapitulatif des postes à supprimer ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
 077-200041309-20260929-C2026-094-DE
 Date de télétransmission : 06/10/2026
 Date de dépôt en préfecture : 06/10/2026

Filière	Catégorie	Délibération de création du poste <i>CS=comité syndical</i> <i>BS=bureau syndical</i>	Libellé du poste à supprimer	Durée Heb.	Motif de la suppression
Administrative	A	N° 10-2019 du BS SDESM du 11/10/2019	Attaché principal	35h	Avancement de grade
		N° 2007-07 du CS SIESM du 2/06/2007	Attaché	35h	Avancement de grade
	C	N°2022-47 du CS du 29/06/2022	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	Réorganisation par suite d'une demande de disponibilité pour convenances personnelles d'une durée de 3 ans.
		N° 15-2025 du BS du 21/05/2025	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	Départ en retraite
		N° 2026-003 du CS du 28/01/2026	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	Recrutement d'une assistante du pôle administratif et technique sur un autre grade
		N° 04-2017 du BS du 13/02/2017	Adjoint administratif	TNC 28h	Radiation pour cause de décès

Technique	A	N° 12-2026 du BS du 17/06/26	Ingénieur	35h	Recrutement par mobilité interne avec un poste d'attaché
		N° 33-2024 du BS du 18/09/24	Ingénieur <i>Accroissement temporaire d'activité</i>	35h	Fin du besoin
		N° 31-2024 du BS du 18/09/24	Ingénieur <i>Contrat de projet</i>	TNC 17h30	Fin du contrat
	B	N° 2021-06 du CS SDESM du 23/09/21	Technicien principal 2ème classe	35h	Mobilité interne pour un poste de technicien principal de 1ère classe
		N° 05-2024 du BS SDESM du 06/03/24	Technicien principal 2ème classe <i>Contrat de projet</i>	35h	Licenciement en cours de période d'essai

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

DECIDE de supprimer :

- Un poste d'attaché principal à temps complet (35h/heb - *emploi permanent*).
- Un poste d'attaché à temps complet (35h/heb – *emploi permanent*).
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (35h/heb – *emploi permanent*).
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (35h/heb – *emploi permanent*).
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (35h/heb – *emploi permanent*).
- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h/heb – *emploi permanent*).
- Un poste d'ingénieur à temps complet (35h/heb - *emploi permanent*).
- Un poste d'ingénieur à temps complet (35h/heb - *emploi non permanent*).
- Un poste d'ingénieur à temps non complet (17h30/heb - *emploi non permanent*).
- Un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet (35h/heb – *emploi permanent*).
- Un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet (35h/heb - *emploi non permanent*).

DELIBERATION N° 2026-095

Objet de la délibération : **Approbation du règlement intérieur du comité syndical**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-8 et L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'installation du comité syndical le 20 mai 2026 ;

Considérant que l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire pour les communes et EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus et que ledit règlement intérieur a notamment l'obligation de fixer :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés,

Considérant que les règles d'organisation à distance sont rappelées : la visioconférence est possible pour les séances du comité syndical dans les limites fixées par les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le règlement intérieur permet à l'assemblée de fixer librement ses règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant que le comité syndical doit procéder au vote de son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical ci-annexé ;

Vu l'avis du bureau syndical du 16 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le règlement intérieur du comité syndical du SDESM joint à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
N°777099399
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-096

Objet de la délibération : **Création et désignation des membres des commissions de travail**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et L2121-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant que dans le cadre du fonctionnement du SDESM, il est souhaitable que des commissions internes soient constituées à l'effet d'examiner préalablement les principaux dossiers et projets soumis à l'approbation du comité syndical, et de débattre de tout dossier proposé par les services du syndicat ou tout sujet suggéré par les élus ;

Considérant que chaque commission est composée au minimum de quatre et au maximum de douze délégués ;

Considérant que le Président du SDESM est Président de droit de chacune des commissions ;

Considérant que lors de sa première réunion, chaque commission désigne un président ;

Considérant que chaque commission se réunit sur convocation de son président ;

Considérant les commissions à créer :

- Commission Travaux et contrôle des concessionnaires
- Commission Éclairage public
- Commission Mobilités décarbonées
- Commission Transition énergétique
- Commission SIG / IA / Cybersécurité

Vu l'avis du bureau syndical du 16 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la création des commissions suivantes composées chacune au minimum de quatre et au maximum de douze délégués :

- Commission Travaux et contrôle des concessionnaires
- Commission Éclairage public
- Commission Mobilités décarbonées
- Commission Transition énergétique
- Commission SIG / IA / Cybersécurité

DESIGNE au sein des commissions suivantes :

- **Commission Travaux et contrôle des concessionnaires** : Julien AGUIN Gilles DURAND, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Vincent VILLEDIEU.
- **Commission Éclairage public** : Dominique BOSSE, Claire CAMIN, Claire DUCHEMIN, Gilles DURAND, Didier FENOUILLET, Alain GALPIN, Jacques ILLIEN, Jean-Michel MATEU, Anne THIBAUT, Marc VITRY.
- **Commission Mobilités décarbonées** : Emmanuel CATTIAU, Didier FENOUILLET, Charline FERREIRA, Pascal FOURNIER, Jacques ILLIEN, Frédéric MALVAUX, Florent NEGRIER, Michèle PANNIER, Eric PIASECKI.
- **Commission Transition énergétique** : Julien AGUIN, Philippe BAPTIST, Sandrine BLANCHARD, Emmanuel CATTIAU Olivier DELMER, Gérard GENEVIEVE, Jean-Luc GERMAIN, Julien LELOUP, Florent NEGRIER, Marie-Charlotte NOUHAUD, Olivier TAISNE, Anne THIBAUT.
- **Commission SIG / IA / Cybersécurité** : Lionel BAREK, Patrick MIKALEF Jean-Michel MORER, Patrick NOTTIN, Nathalie RIBERT, Michael ROUSSEAU, Marc VITRY.

DIT que lors de sa première réunion, chaque commission désigne un président parmi ses membres.

DELIBERATION N° 2026-097

Objet de la délibération : **Approbation du règlement intérieur de la commande publique**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°202-59 du 26 juin 2020 portant approbation du règlement intérieur de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le projet de règlement intérieur de la commande publique ;

Considérant que la formalisation des règles de procédure interne de commande publique est encouragée par la Chambre Régionale des Comptes ;

Considérant l'évolution du cadre réglementaire applicable aux marchés publics et des pratiques en la matière, qui rend nécessaire l'actualisation du présent document, ainsi que l'enrichissement de son contenu afin de garantir sa pertinence et son adéquation aux besoins actuels ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la commande publique du SDESM.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-097-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-098

Objet de la délibération : **Convention cadre et financière avec la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France pour la réalisation des études préalables des projets de méthanisation**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la délibération n° 2020-16 du Comité syndical du 6 février 2020 relative à la première charte Cap Métha77 ;

Vu la délibération n° 2025-82 du Comité syndical du 24 septembre 2025 relative à la deuxième charte Cap Métha77 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que la Seine-et-Marne présente des atouts pour le développement de la filière méthanisation grâce à sa forte densité de ressources agricoles ;

Considérant que le réseau de distribution publique de gaz naturel est également très développé dans le département ;

Considérant que les utilisateurs de biogaz, actuels et potentiels sont présents sur le territoire et peuvent utiliser cette énergie renouvelable dans plusieurs types d'activités (logement, transport, activités tertiaires ...) ;

Considérant les objectifs de la charte Cap Métha77 et le besoin de soutenir l'émergence de nouveaux projets de méthanisation d'origine agricole pour relancer une dynamique permettant d'atteindre les objectifs fixés collectivement en Seine-et-Marne ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la convention cadre et financière ci-jointe avec la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France pour la réalisation des études préalables des projets de méthanisation.

AUTORISE le président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Accusé de réception en préfecture
17 modification des statuts du
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N° 2026-099

Objet de la délibération : **Convention financière pour la réalisation des études de faisabilité technique et juridique relatives à la valorisation de la chaleur fatale issue du projet Campus IA**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n° 2026-071 du comité syndical du 25 juin 2026, relative au protocole de partenariat entre le SDESM et Campus AI pour la récupération et la valorisation de la chaleur fatale du projet Campus IA ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que le projet « Campus IA » de construction de plusieurs centres de données à Fouju par le consortium Campus AI est générateur de nombreux enjeux, tant en termes de soutirage d'électricité que de valorisation énergétique de la chaleur fatale produite par les centres de données ;

Considérant que le SDESM est la principale AODE du département et qu'il assure l'animation d'un contrat chaleur renouvelable territorial (CCRt) conjointement avec l'ADEME ;

Considérant que la valorisation de la chaleur fatale du projet Campus IA peut constituer une opportunité pour des consommateurs, privés comme publics (Etat, collectivités) situés sur le territoire des intercommunalités de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ;

Considérant que, au regard du volume important de chaleur générée par le projet Campus IA et potentiellement réutilisable (près de 2 TWh), il convient d'étudier toutes les solutions permettant de valoriser cette énergie de récupération, au bénéfice des collectivités, des services publics et des acteurs économiques du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la convention financière ci-jointe pour la réalisation des études de faisabilité technique et juridique relatives à la valorisation de la chaleur fatale issue du projet Campus IA.

AUTORISE le président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-099-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-100

Objet de la délibération : **Adhésion à la CANUT pour l'outil SIME et choix du bouquet**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 portant modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts de la CANUT qui prévoient que chaque membre de l'association dispose d'un représentant à son assemblée générale ;

Considérant le besoin d'acquérir un nouveau système informatique de management de l'énergie performant ;

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;

Considérant que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement dynamique ;

Considérant l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;

Considérant l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;

Considérant que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) permettra au SDESM de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique ;

Considérant que l'adhésion est gratuite, que le coût d'utilisation annuel de la CANUT est fonction du nombre de marchés souscrits et qu'il est de 180 € TTC pour un marché ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

DESIGNE Madame Claire CAMIN pour représenter le SDESM et siéger à l'assemblée générale de la CANUT en application de l'article 10.1 de ses statuts.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la CANUT.

DELIBERATION N° 2026-101

Objet de la délibération : **Adhésion au SDESM de la commune de Crégy-lès-Meaux**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Crégy-lès-Meaux du 24 juin 2026 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Crégy-lès-Meaux souhaite adhérer au SDESM pour les compétences suivantes :

- Autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;
- Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- Étude/travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable ;

Considérant que la commune de Crégy-lès-Meaux versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2026 sera calculé au *pro rata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Crégy-lès-Meaux pour les compétences suivantes :

- Autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;
- Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- Étude/travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable ;

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Crégy-lès-Meaux versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

DIT que la commune de Crégy-lès-Meaux sera rattachée au territoire T1- Pays de Meaux et de l'Ourcq.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-101-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-102

Objet de la délibération : **Adhésion au SDESM de la commune de Saint-Mammès**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.

T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.

T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.

T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND

M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN

M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY

M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Mammès du 24 septembre 2026 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Saint-Mammès souhaite adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Saint-Mammès versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2026 sera calculé au *pro rata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Mammès pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Saint-Mammès versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

DIT que la commune de Saint-Mammès sera rattachée au territoire T5- Pays de Nemours, Gâtinais et Moret.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-102-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-103

Objet de la délibération : **Adhésion au SDESM de la commune de Gretz-Armainvilliers**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gretz-Armainvilliers du 28 septembre 2026 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Gretz-Armainvilliers souhaite adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Gretz-Armainvilliers versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2026 sera calculé au *pro rata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Gretz-Armainvilliers pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Gretz-Armainvilliers versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

DIT que la commune de Gretz-Armainvilliers sera rattachée au territoire T3- Brie centrale.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

Accusé de réception en préfecture
N° 20260929-C2026-103-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 06/10/2026

Comité Syndical du 29 septembre 2026
Extrait du Registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-104-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

DELIBERATION N° 2026-104

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence GAZ de la commune de Croissy- Beaubourg**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	53
Votants	64
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
23/09/2026

Date d'affichage
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 23 septembre du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Dominique LOUANDRE, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Robert NEROT.
T2 : M. Lionel BAREK, Mme Claire CAMIN, M. Alain GALPIN, M. Manuel LAFIT.
T3 : M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Olivier TAISNE.
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Giovanni PELLILLI, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre YVROUD.
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. Florent NEGRIER, Mme Anne THIBAUT, M. Marc VITRY.
T6 : Mme Sandrine BLANCHARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Patick MENEZ, M. Vincent VILLEDIEU.
T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Jean-Philippe ROLLET, M. Michael ROUSSEAU.
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick NOTTIN, M. Alain TISSIER.
EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, Mme Nathalie RIBERT.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Philippe BAPTIST donne pouvoir à M. FENOUILLET
M. Elio BELFIORE donne pouvoir à M. Gilles DURAND
M. Eric GRIMONT donne pouvoir à M. Lionel BAREK
M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP
M. Philippe GANIVET-BILLAUD donne pouvoir à M. Alain GALPIN
M. Gilles ROSSIGNEUX donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Eric MERMINOD donne pouvoir à M. Marc VITRY
M. Bernard RENAULT donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Délégués excusés :

M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Christophe DA COSTA, M. Natai DAVIO, M. Olivier DELMER, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, Mme Véronique DUHAYER, M. Carlos FERNANDEZ, M. Achille HOURDÉ, M. Louis-Stéphane HURIEZ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Bruno LETENDRE, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Jean-Michel MORER, M. Cannan NANDA, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, Mme Magalie POIRSON, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Pierre SEGRET, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Guillaume TANGUY, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'article 7.1 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2026 de la commune de Croissy-Beaubourg souhaitant transférer la compétence de distribution publique de gaz au SDESM ;

Considérant que les communes membres du SDESM peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants de ses membres ;

Considérant que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

Considérant que le SDESM dispose de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz ;

Considérant que le SDESM a intérêt à accepter le transfert de la compétence de distribution publique du gaz pour la commune de Croissy-Beaubourg pour renforcer l'exercice du contrôle du concessionnaire GRDF ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le transfert de la compétence de distribution publique du gaz de la commune de Croissy-Beaubourg

DIT que cette délibération sera notifiée à chaque collectivité adhérente et à Monsieur le préfet de Seine-et-Marne.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260929-C2026-104-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de publication : 07/2026